

badges montage - démontage

OBLIGATOIRE

Toute personne accédant au site de Paris Nord Villepinte pour le montage et le démontage de MAISON&OBJET doit être dotée d'un badge nominatif.

Un contrôle se fera aux entrées du Parc des Expositions de Paris Nord Villepinte dès le début du montage de MAISON&OBJET.

Pour ce faire, enregistrez vos salariés et imprimez directement vos badges d'accès pour le montage et le démontage du salon. Vous aurez également la possibilité de déclarer vos entreprises sous-traitantes qui pourront également faire leurs badges d'accès.

Pour éditer les badges électroniques de votre personnel et enregistrer vos sous-traitants présents pendant le montage de votre stand, connectez-vous sur : <https://exhibitors.maison-objet.com/>

Sur le site, pour accéder au module d'obtention de vos badges de montage, entrez vos codes d'accès et rendez-vous dans la rubrique "Préparez votre salon" puis "Commandez vos badges".

Si vous n'avez toujours pas pu imprimer vos badges de montage et de démontage avant le salon, vous pourrez le faire sur site :

- à l'entrée exposants / livraison du parc des Expositions Paris Nord Villepinte
- au bâtiment Prouvé (parking P10)
- à la sortie du RER

L'accès au salon pourra être contrôlé à tout moment pendant le montage et le démontage par les organisateurs du salon et l'inspection du travail française.

Quelle que soit leur nationalité, les prestataires de service non français se doivent de compléter une déclaration préalable de détachement établie en français et de l'adresser avant le début de la prestation à l'unité départementale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'Emploi (Dircecte).